

Bénédict Dufour et la vie politique à Genève

Le profond désir de changement née dans en 1782 allait savoir profiter de la Révolution française pour se réveiller. En 1789, le régime aristocratique de Genève est renversé. Un édit du 10 février 1789 assouplit quelque peu le "Code noir". Le 9 décembre 1789 est signé l'Acte conclu entre les Plénipotentiaires de France, de Sardaigne et de Berne par lequel sont garantis les articles de l'Edit de la République de Genève qui réforment l'édit de pacification de 1782. Ce nouvel édit permet aux émigrés de rentrer à Genève. La bourgeoisie genevoise est à nouveau accessible aux Natifs de la quatrième génération. Quant au Conseil général, il recouvre la charge d'élire le petit Conseil. Un nouveau code adopté en 1791 confère au Conseil général l'entièreté du pouvoir législatif et un droit d'initiative.

La France révolutionnaire, dont les troupes ont envahi la Savoie, est aux portes de Genève qu'elle menace d'annexer en 1792. L'indépendance est sauvée provisoirement, mais l'Ancien Régime ne résiste pas à l'avancée révolutionnaire. Un "**comité provisoire de sûreté**" composé de treize citoyens suspend de ses fonctions le gouvernement en place et proclame l'**égalité politique entre toutes les catégories de la population**. Genève a vécu sa révolution en décembre 1792. La nouvelle constitution du **5 février 1794** établit un régime de démocratie directe. Les principes de souveraineté populaire et la séparation des pouvoirs sont strictement respectés. L'ensemble des habitants, natifs, bourgeois et citoyens sont égaux. Ils figurent au "**Registre unique des citoyens**" et constituent ensemble le Conseil général chargé de l'élection des membres des trois pouvoirs. Chaque loi adoptée par le Conseil législatif doit être avalisée par le Conseil général, c'est le référendum obligatoire. Par ailleurs, les citoyens disposent d'un droit d'initiative législative et constitutionnelle fort étendu. Cette requisition doit être appuyée par 300, 500 ou 700 citoyens. Le Conseil législatif doit alors présenter au Conseil général un projet de loi conforme à l'opinion exprimée par les initiants (source : <http://histoire.yrub.com>).

On sait par Olivier Reverdin que « En 1789, les Dufour sont de retour à Genève. Ils s'établissent dans le quartier qui leur est familier, à la rue de Coutance. Bénédict va jouer un rôle de second plan, mais non négligeable, dans les diverses phases de la révolution genevoise. Il sera un des organisateurs principaux du Comptoir patriotique d'horlogerie. Bien malgré lui, il siègera dans le premier tribunal révolutionnaire, où son influence, comme celle de son ami Jean-François Chaponnière, s'exercera dans le sens de la modération, voire de la clémence. Sa signature est une des douze signatures genevoises à figurer sur le Traité de réunion de la République de Genève avec la République française, traité dont il a conservé un exemplaire dans ses archives... Peu après 1800, il disparaît de la scène genevoise. Nous le retrouverons à Montrottier, où il a passé les 30 dernières années de sa vie. »

L'historien Eric Golay, dans son étude sur « Bénédict Dufour sous la révolution » parue dans le colloque *Guillaume Henri Dufour dans son temps*, nous décrit l'activité politique de cette période :

« Le cercle de l'Egalité et les cercles qui gravitent autour de lui, regroupe tout un noyau d'anciens exilés qui vont bientôt prendre les rênes de l'Etat et modeler les nouvelles institutions. Bénédict Dufour est membre du cercle du Consistoire (qui n'a rien de commun avec le consistoire de l'église), un cercle du faubourg de St-Gervais, de composition relativement populaire, plus modeste que le noyau central du cercle [influent] de l'Egalité, sis dans les Rues Basses. Le cercle du Consistoire s'allie en diverses occasions avec celui de l'Egalité, lui aussi résolument favorable à l'idée d'égalité et aux nouveaux principes de

gouvernement ; il se montrera attaché à l'indépendance de Genève dans les années révolutionnaires, militera en faveur de divers adoucissements aux moments les plus extrêmes de la Révolution, et sera partisan décidé et actif d'une réconciliation nationale après l'époque des tribunaux révolutionnaires...

Bénédict Dufour est désigné par son cercle pour être membre du Comité des 40, donc de ce Comité qui dialogue et impose ses décisions au gouvernement entre le 6 et le 28 décembre 1792. Après le 28 décembre [date de la chute du régime], il passe au Comité de sûreté, l'un des deux Comités composant le gouvernement provisoire au début de la Révolution, où il se trouve en compagnie de l'avocat Janot, l'homme fort de ce régime faible. Elu à l'Assemblée nationale genevoise, soit constituante, en 1793, il quitte le Comité de sûreté et retrouve à l'Assemblée le pasteur Esaïe Gasc, ce compagnon d'exil qui a baptisé son fils, à Constance...

Bénédict Dufour n'est pas un personnage aussi marquant de la Révolution, ni une de ces figures de proue, mais il est un agent gouvernemental qui accomplit pendant trois mois, sous le régime provisoire, les diverses tâches administratives et politiques qu'on attend de ses membres. Puis, député honnêtement rétribué, il travaille avec ses nombreux collègues à l'élaboration de la nouvelle constitution. Par la suite, il n'occupe plus de place de premier plan – il sera membre du nouveau département de la Force publique durant quelques temps – et semble plutôt se consacrer, en tant que gérant, au Comptoir patriotique destiné à fournir du travail aux horlogers – donc à une tâche économique à but social. L'exercice du Comptoir d'horlogerie s'est soldé par un lourd passif aux dépens de ses actionnaires et surtout de la collectivité et les produits fabriqués se sont révélés à peu près invendables, mais il faut considérer cette institution, au même titre que la vente d'un pain largement subventionné, comme des moyens d'apaiser le mécontentement populaire particulièrement dangereux à cette époque.

Le cercle de l'Egalité n'était pas inconditionnellement favorable à l'égalité de tous, notamment en matière de vote. Alors que les circonstances avaient conduit le 12 septembre 1792, à l'octroi du suffrage universel, l'idée qui prévalait dans les milieux proches du cercle de l'Egalité était que la liberté était pareille à un couteau dans les mains d'un enfant, capable de blesser celui qui ne sait pas s'en servir. Leurs principales objections étaient que le suffrage universel abandonnait les décisions les plus graves de l'Etat à une populace récemment émigrée, sans fortune et sans propriété, à la merci du premier agitateur venu qui parviendrait à la manœuvrer. Aussi insistent-ils pour faire l'éducation politique du peuple. Ainsi, à peine l'Assemblée nationale genevoise élue, le Club de l'Egalité vante-t-il les mérites des « Assemblées discutantes » de France destinées à éclairer les esprits, et bientôt le Grand Club allait fondre les assemblées des divers cercles favorables à la Révolution en une grande assemblée délibérante, réunie presque toutes les soirs, doublant en quelque sorte officieusement l'Assemblée nationale, commentant ses travaux, contrôlant l'exécutif et permettant à chacun d'exprimer ses préoccupations.

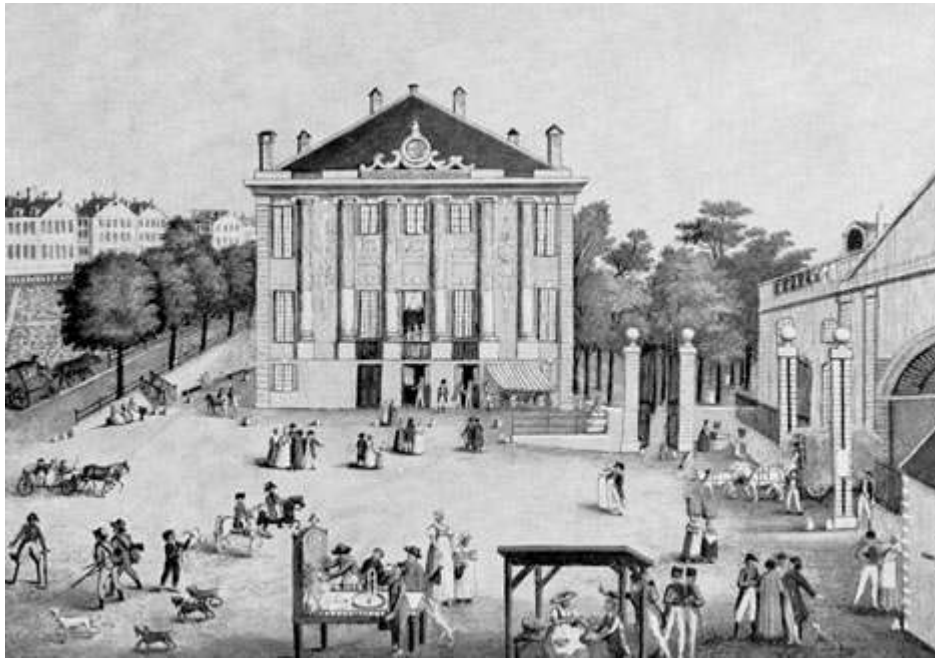
Bénédict Dufour fut, semble-t-il, un fervent partisan de cette création. Il était probablement bien renseigné sur le modèle parisien de ce type d'assemblées puisqu'il s'était trouvé lui-même à Paris en juillet 1792. Comme plusieurs autres magistrats ou membres de l'Assemblée nationale genevoise, il sera président du Grand Club en février, mars et avril 1794. La présence de tels hommes au sein de cet organe officieux s'explique fort bien. A côté du rôle éducatif pour le peuple que les cadres de la Révolution lui voyaient, le Grand Club avait été fondé pour tenter de noyer les éléments violents et peu contrôlables du remuant Club des Marseillais dans la masse des révolutionnaires plus modérés, et de créer, sans rupture avec le nouveau gouvernement, une sorte de pendant des sociétés populaires françaises où l'opinion publique révolutionnaire et la volonté populaire trouveraient leur expression. Devant les tentatives de noyautage de ses assemblées par des extrémistes tels que Grenus (demeuré dans l'opposition) et Soulavie, qui désiraient réunir Genève à la France, il fallait veiller à une

opinion qu'on ne pouvait contrer et qui pouvait devenir dangereuse pour l'indépendance de la cité. C'est ainsi que Bénédicte Dufour cautionne diverses réclamations du Grand Club, tantôt amenant le Club à soutenir l'action gouvernementale, tantôt cédant aux impératifs de la foule révolutionnaire. La question la plus grave qu'il ait eu à traiter au Club puisqu'elle constituera le facteur déclenchant de l'insurrection de l'été 1794, avec son cortège de tribunaux et de taxations d'exception, est liée aux impôts. Il doit présenter les objections populaires au nouveau système de taxation, où l'on visait à se libérer d'un certain nombre de redevances prévues. Mais c'est aussi sous sa présidence que le Club témoigne bien haut, et publiquement, ses remerciements et son approbation au Comité de sûreté pour son habile politique extérieure et intérieure.

Le groupe des exilés de 1782 les plus progressistes se retrouvent donc, parmi d'autres, au gouvernement ou à la tête d'organes annexes après 1792, avec la volonté bien déterminée de sauver l'Etat, de trouver un équilibre, face à une poussée idéologique populaire fortement inspirée de la France, et qui a d'autant plus de force que la situation conjoncturelle est de plus en plus catastrophique : rareté et cherté des vivres, chômage dans l'horlogerie qui occupe une fraction importante de la population active. Le génie de cette équipe gouvernementale et paragouvernementale est de constamment naviguer à la crête de la vague, sa performance de ne jamais se trouver désavouée par la masse populaire révolutionnaire qu'on a réussi tant bien que mal à concentrer dans le Grand Club.

Pour maintenir ce contact, l'équipe dirigeante est forcée à des concessions ; elle s'efforce même de prévenir les volontés du Club pour éviter de tomber ouvertement sous sa coupe, tout en plaçant en quelque sorte ses hommes dans son sein. A ce jeu, si beaucoup de réclamations du Club sont édulcorées, le gouvernement s'achemine malgré lui vers des positions de plus en plus radicales.

Cependant, dans l'épisode de la Terreur genevoise de l'été 1794, avec ses tribunaux révolutionnaires, ses confiscations de bien et ses taxations exceptionnelles, le pouvoir semble échapper à ce groupe. Le gouvernement manœuvre pourtant, en cette occasion, selon les mêmes principes : il ne cherche pas à s'opposer à l'insurrection de l'été 1794, mais l'accompagne, en continuant à gérer ce que les organes insurrectionnels lui laissent en mains (en particulier la politique étrangère) et en laissant tactiquement ces organes mettre sur pied leurs tribunaux et les autres mesures d'exception, que semble-t-il, il ne se sent pas en mesure d'empêcher. Il s'agit là du principal accroc de cette politique, mais du point de vue de la raison d'Etat, le comportement est sans faille puisque les membres du gouvernement constitutionnel ne sont pas destitués pour autant, parviennent à décapiter à temps, par un second tribunal, les extrémistes (et annexionnistes) de la Société des Montagnards sentinelles de la Liberté, liée au résident de France Soulavie et à Jacques Grenus, et retrouvent, non sans difficulté, leurs prérogatives par la suite. Certains hommes, il est vrai, parmi lesquels l'avocat Janot et le pasteur Gasc, ont été discrédités parce que l'on a estimé leur complaisance à l'égard des épisodes sanglants. Ils avaient du moins assuré la continuité de l'Etat et son fonctionnement dans cette période troublée.



© DR | Le Théâtre des Bastions, en 1810

Juillet 1794, on juge et on fusille aux bastions

S'il se trouvait toujours engagé dans la gestion du Comptoir d'horlogerie et, d'autre part, résidait le Grand Club à cette époque, Bénédicte Dufour ne se trouvait plus dans le gouvernement provisoire. Il occupa cependant, sans l'avoir choisi, comme d'autres magistrats du gouvernement provisoire, un premier rôle dans la période insurrectionnelle puisqu'il fut élu, par les seuls révolutionnaires, juge au premier tribunal révolutionnaire. Ce rôle, qu'il assumait, ne signifie nullement qu'il ait approuvé la création du tribunal : dans ce moment où plus de 400 personnes étaient emprisonnées en attendant d'être jugées sommairement, on avait décrété que nul ne pourrait se soustraire à son élection de juge sous peine d'être considéré lui-même comme suspect. Sa désignation signifie seulement que Bénédicte Dufour était considéré comme un révolutionnaire sûr et qu'il jouissait d'une certaine popularité dans ces milieux. Au reste, sa présence au tribunal, comme celle d'autres hommes résolument partisans de la Révolution, mais néanmoins modérés, permit peut-être d'atténuer la rigueur de certains jugements.

Avec la période insurrectionnelle disparaît le Grand Club ; les patriotes se retrouvaient, comme avant sa création, dans leurs clubs particuliers pour délibérer, et l'autorité suprême revenait à un Comité central des clubs insurgés. On retrouve Bénédicte Dufour à la tête de son club du Consistoire, qui participe au mouvement, mais l'adresse qu'il signe alors, va dans le sens de la modération. Les autorités insurrectionnelles, à la suite des exécutions capitales qui avaient été prononcées, avaient interdit le port de toute marque de deuil : porté par les parents des victimes du tribunal, étendus à des sympathisants, ces signes pouvaient être interprétés comme une sourde et profonde réprobation de son œuvre, et étaient considérées comme une provocation. L'adresse du club du Consistoire est modeste, elle ne se soucie que des personnes dont la tenue habituelle est une tenue de deuil, et qui ne possèdent pas d'autres habits : qu'on leur épargne donc des frais en ne leur demandant que d'ôter la crêpe, et d'ajouter un ruban de couleur à leur vêtement...

Par la suite, le gouvernement constitutionnel reprend péniblement ses attributions, face à un public sceptique et à des clubs populaires réticents à rompre leur organisation de peur de perdre leur acquis et leur prépondérance. Mais si certains clubs se cantonnent dans l'opposition, d'autres marquent – et osent de plus en plus s'exprimer – leur désir d'une

réconciliation nationale. Le club du Consistoire, qui sera suivi par d'autres, est l'un des premiers à militer activement en faveur de la « réunion de tous les citoyens ». On songe à un *Acte d'oubli* qui scellerait la réconciliation, abolirait tous les jugements politiques antérieurs et amnistierait les révolutionnaires qui s'étaient rendus coupables de dilapidations ou d'extorsions durant la période troublée qui avait précédé. Bénédicte Dufour s'y rallie personnellement et encourage, dans une brochure, ses concitoyens à marcher dans cette voie, mais il s'oppose qu'on accorde l'amnistie aux traîtres Montagnards (dont Grenus) qui avaient conspiré contre leur patrie : il les estime indignes de « rentrer » dans la société.

A la suite de multiples demandes, l'*Acte d'oubli* sera proposé par le gouvernement sans restriction de personne, véritablement plébiscité au suffrage universel le 21 septembre 1795 et suivi d'une célébration solennelle de la « réunion » des esprits. Dès lors, les exilés de 1793 et de 1794 pourront rentrer, et un compromis constitutionnel sera trouvé entre les tenants du Code de 1791 et les partisans de la Constitution de 1794. Le sensible renforcement de la participation aux élections importantes, en 1796, montre que le gouvernement avait retrouvé une large crédibilité parmi les votants, le suffrage demeurant universel.

Bénédicte Dufour a pu gagner les premières places grâce à la Révolution, mais ne sembla pas pétri d'une ambition politique particulière. Il n'a pas joué de rôle prépondérant dans ces événements, mais, adepte de l'égalité politique et des nouveaux principes largement admis dans son milieu social, il s'est trouvé intimement mêlé à ce qu'on pourrait appeler la gauche de la nouvelle classe dirigeante : une gauche modérée et soucieuse d'un bon ordre difficile à maintenir, et bien résolue, dès qu'elle obtient le pouvoir, à maintenir l'indépendance de la cité. Cette classe politique a essentiellement tenté, au plus fort de la Révolution genevoise, un difficile exercice d'équilibre et de compromis, peut-être riche d'enseignements, jusque dans ses échecs, pour la conduite des affaires dans les temps de crise qu'allait connaître le siècle suivant.

Genève aurait peut-être pu s'acheminer vers une démocratie plus paisible, mais les événements extérieurs en décidèrent autrement. Les pressions de la France redoublèrent. Avec l'occupation et la chute de l'ancienne Confédération, au printemps 1798, la France perdait sa dernière raison de ménager Genève, qui fut annexée. »

Petit retour en arrière sur les événements sanglants de l'été 1794

La Terreur genevoise

Etienne Dumont, dans un article paru le 5 août 2009 dans les colonnes de la Tribune de Genève, nous décrit la période de la Terreur genevoise :

« Nous sommes en juillet 1794. Il fait une chaleur d'enfer. Les esprits se retrouvent, au propre et au figuré, en ébullition. Il y a maintenant cinq ans que la révolution avance par saccades à Genève. La situation se détériore. La République connaît des problèmes politiques, économiques, sociaux et alimentaires. Depuis fin 1792, elle a en plus les Français à ses portes. Leur armée a envahi la Savoie. Autant dire que l'indépendance se retrouve menacée.

C'est le 18 qu'éclate l'insurrection. Elle suit une longue période d'agitation, marquée par un flot de paroles et des violences urbaines. Jusqu'ici fédérées en Grand Club, installé au théâtre des Bastions, les sections révolutionnaires se font incontrôlables. Le 18, il y a des citoyens armés dans la rue. Leur nombre augmente. Il faut céder. « Par une sorte de passation du pouvoir silencieuse, la ville est simplement tombée aux mains des insurgés », peut écrire Eric Golay dans *Quand le peuple devint roi*, sa grande histoire de Genève entre 1789 et 1794 (Statkine, 2001).



Le Théâtre des Bastions (source : Genève, passé et présent, Mayor, Crispini, Slatkine, 1984)

Quatre cents arrestations

Que veulent les membres de clubs comme La Grille, les Egaux des Eaux-Vives ou les Sans-culottes de Plainpalais ? Arrêter des gens, pardi ! Dès 3 heures du matin, des émeutiers frappent aux portes, saisissent biens et documents et emmènent les hommes vers un hangar de Plainpalais. Les femmes restent chez elles. Si la Révolution française se montre égalitaire sur ce plan-là, la genevoise reste assez misogyne pour ne pas leur accorder l'honneur d'un emprisonnement. «Très vite, on arrive à une prise de 400 personnes», explique Eric Golay. Le hangar devient trop petit. Il faut trouver d'autres lieux à Saint-Gervais et Chantepoulet. Que faire à ces aristocrates et ces «englués», des Genevois de la classe moyenne attachés à l'Ancien Régime ? Des procès ! L'idée flotte dans l'air le matin du 19 juillet déjà.

Tout ira très vite. Genève a les yeux braqués sur Paris, où la Terreur atteint alors son comble. Des têtes y tombent tous les jours. Le 20, les clubs insurgés se voient convoqués. Un tribunal de 21 membres est élu le lendemain. Il jugera par fournées. Pour ne pas influencer le cours des choses, les juges déposeront après chaque cas leur bulletin dans une urne. Elle sera ouverte en fin de journée. Les verdicts devront se voir confirmés par la masse révolutionnaire. En six jours, tout devra être ter-mi-né !

Sept prévenus impopulaires se voient entendus le 24. Les trois aristocrates sont absous, alors que les quatre «englués» se voient condamnés à mort. La chose peut sembler étrange. Mais si les premiers sont des ennemis de classe, les seconds apparaissent comme de véritables traîtres. Il n'empêche que le jugement scandalise. Il se voit cassé sous la pression de la foule. On revote. Sept condamnations à mort. Exécution par balle aux Bastions, à peu près où se trouve aujourd'hui le Palais Eynard.

Eviter l'explosion

Affolés, les juges (qui prétendront plus tard avoir accepté l'idée de boucs émissaires pour éviter des massacres dans les prisons) décident de juger du menu fretin pour calmer les esprits. Cette fois, tout le monde est libéré. Le 28 juillet, passation des pouvoirs. Le premier tribunal a terminé ses six jours. On en élit un autre, plus modéré, pour jouer les prolongations. Certains juges déclarent qu'ils «ne condamneront pas à mort». Les clubistes obtiennent leur destitution le 1er août. On prononce de nouvelles peines capitales, contestées, mais jugées nécessaires. Il faut éviter l'explosion populaire même si, comme le précise Eric Golay, «la révolution n'a jamais concerné que des ouvriers qualifiés, alors que la masse des manœuvres restait apathique». Deux «aristocrates» de plus sont alors fusillés.

Le 5 août, troisième tribunal. Il s'agit en fait du second, prorogé. Il prononcera encore deux peines de mort, très déplaisantes. Le juge Mottu a profité de l'occasion pour régler ses comptes familiaux. Le 10 août, tout est fini. L'effervescence est retombée comme un soufflé.

Il faut dire que, le 10 thermidor (le 28 juillet), Robespierre a été guillotiné à Paris. «Il semble que la nouvelle ait été connue à Genève dès le 31, mais le gouvernement n'en prend acte que le 5 août», explique Eric Golay. Alors, pourquoi les derniers procès politiques, avec fusillades? «Genève n'a pas mesuré le changement. En France, la Terreur a disparu d'un coup. Il aura fallu ici du temps pour le réaliser. »

Comment en est-on arrivé là?

- Depuis «l'affaire Pierre Fatio», en 1707, Genève a vécu dans une agitation quasi permanente. Son système — non pas de classes sociales, mais de véritables castes à l'indienne — en est responsable. Les habitants et les natifs, sans parler des sujets des campagnes, veulent avoir les mêmes droits politiques que les citoyens et les bourgeois. 1782 a même vu à Genève une véritable répétition générale du 1789 français. Quoique sans exécutions, sa répression a fortement marqué les esprits.

- En 1789, nouvelles émeutes. 1790 reste calme. Cette fois, Genève se retrouve à la traîne de Paris. La véritable rupture, qui marque la fin de l'ancien régime oligarchique, est pour fin 1792: les mêmes droits pour tous.

- A ce moment-là, tout va déjà très mal. Les Français, qui ont annoncé vouloir exporter leur Révolution, se trouvent aux portes de Genève. Ils ont coupé la République (la nôtre, donc!) de ses sources d'approvisionnement. Genève doit se nourrir en important des vivres (chers!) de la Suisse et de l'Allemagne du Sud contre-révolutionnaires, d'où l'impression de se retrouver prise en tenaille.

- A ceci s'ajoute le chômage. Sensible depuis le milieu des années 1780, la crise économique frappe durement les industries d'exportation, comme l'horlogerie. N'oublions pas qu'en 1780, la ville produisait 100 000 montres par an! En dépit de l'égalité nouvelle, le mécontentement se fait presque général.

Un changement à la genevoise

- La révolution avortée de 1782 avait donné lieu à un laboratoire d'idées. Exportables, d'ailleurs! Beaucoup de Genevois exilés se sont fait entendre en France ou en Hollande. Ils étaient alors considérés comme à la pointe du progrès.

- Pendant les révolutions de 1791, 1792 et 1794, Genève se trouve en revanche à la traîne de Paris, où convergent les regards. Jean-Louis Soulavie, résident de France à Genève depuis 1793, fait tout pour. L'émergence du club des Montagnards, comme la présence de «Marseillais», tient de la décalcomanie. Beaucoup de Genevois soupçonnent cependant Soulavie de préparer en sous-main l'annexion, qui finira par avoir lieu en 1798.

- Cela ne signifie pas que les révolutions genevoises aient manqué d'originalités. La première tient au maintien d'un véritable gouvernement. La République ne vit pas dans un perpétuel état d'exception. La seconde est liée à un essai d'une totale démocratie. Tout devra

toujours être voté. Les Genevois vont donc chaque semaine aux urnes, avec des résultats parfois fort peu à gauche. Enfin, Genève ne bascule pas dans l'anticléricisme, comme la France. Il faut dire que les biens du clergé restent ici bien modestes.

- Le principal écart reste cependant le peu de sang versé. Les procès des Bastions sont non seulement très tardifs, mais finalement bénins. On est loin chez nous des massacres de Paris, Lyon ou Nantes.

De l'art de terminer une crise

- Si, le 10 août 1794, les procès d'urgence semblent terminés, la République doit résoudre la crise. Comment se débarrasser des clubs, à commencer par les Montagnards? De quelle manière éloigner l'inquiétant résident Soulavie? Quel expédient trouver pour remplir les caisses publiques, si vides ?

- Chaque chose en son temps. Un incident permet de rassurer les «amis» français, qui pourraient prendre prétexte pour intervenir. Un déséquilibré insulte Soulavie. Il sera arrêté, condamné à mort et exécuté. Voilà qui prouve qu'on respecte la grande puissance voisine! Cela dit, Soulavie n'est plus très bien en cour, pour autant qu'on puisse alors parler d'une cour à Paris. Genève peut briguer un remplaçant. Elle l'aura.

- Les Montagnards, maintenant! On va leur faire un procès, très biaisé. Ces gauchistes vont en effet se voir accusés d'avoir comploté avec les aristocrates afin de renverser ce qui serait le juste milieu. Leurs chefs sont arrêtés le 24 août. Il y aura six condamnations à mort le 26, dont deux par contumace, et donc quatre nouvelles exécutions. Autrement, on exhorte, on bannit et on prive de droits civiques.

- La caisse, pour terminer. Un impôt spécial se voit décrété sur la fortune. Les contribuables paieront non seulement en rapport avec leurs moyens, mais selon leurs convictions politiques supposées. Certains laisseront la moitié de leurs biens pour ce renflouage, bien sûr très provisoire.